

CATALOGUE LOCATION

SON ANIMATION CONSEILS LUMIERES MIX



VOLTEZ

V

2026

www.dj-voltez.fr



SOMMAIRE



03 PACKS

04 à 05 ... SON

06 LUMIERES

07 DIVERS

08 COEFFICIENT

09 CONDITIONS



PACKS



N°1: Pack Sérénité

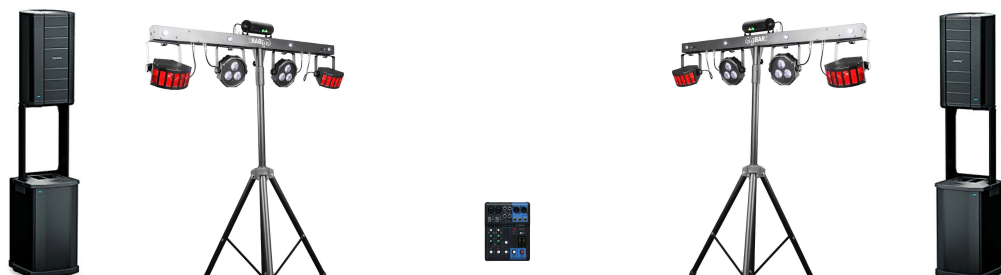
(100 personnes maximum)

F1 812	X 2	Enceinte Bose (F1 modèle 812)
Gigbar2	X 1	Barre de Lumières (Chauvet Gigbar2 + Trépied)
Yam MG06	X 1	Mixette (Console de mixage Yamaha MG06)
Pied enceinte	X 2	Pied pour enceinte
Lot Câblage	X 1	2x XLR 10m / 2x XLR 3m / 1x RCA - Mini Jack

225 €

35€ d'économisés par rapport à location au détail

2 enceintes Bose et 1 barre de lumières pour passer de bonnes soirées !



N°2: Pack Premium

(200 personnes maximum)

F1 812	X 2	Enceinte Bose (F1 modèle 812)
F1 Sub	X 2	Caisson de basses Bose (F1 Sub)
Gigbar2	X 2	Barre de Lumières (Chauvet Gigbar2 + Trépied)
Yam MG06	X 1	Mixette (Console de mixage Yamaha MG06)
Lot Câblage	X 1	2x XLR 10m / 2x XLR 3m / 1x RCA - Mini Jack

400 €

80€ d'économisés par rapport à location au détail

Un pack 2x plus puissant, avec 2 enceintes Bose, 2 caissons de basses Bose et 2 barres de lumières !

LIVRAISON et/ou INSTALLATION POSSIBLE SUR DEVIS

www.dj-voltez.fr

Tarifs H.T. à la journée, TVA 20 %. Coefficient selon durée.

03



SON



Enceintes actives

 B215D	Enceinte Behringer B215D 550W	40 €
 MT10A	Enceinte Audiophony MT10A 360W	30 €
 F1 812	Bose F1 modèle 812	65 €
 F1 Sub	Bose F1 Sub	75 €
 S1 Pro	Bose S1 Pro Bluetooth & à batterie (musique de fond et micro uniquement)	45 €



Enceintes passives

 PS10 R2	Nexo PS10 R2 (Enceinte 2 voies)	40 €
 PS15 R2	Nexo PS15 R2 (Enceinte 2 voies)	55 €
 LS600	Nexo LS600 (Caisson de basses)	35 €
 LS18	Nexo LS18 (Caisson de basses)	45 €



Amplificateurs

 NXAMP4X2	Nexo NXAMP4X2 MK2 (Amplificateur)	140 €
--	-----------------------------------	-------



Tables de mixage

 Yam DM3	Yamaha DM3 (Dante)	110 €
 Yam MG12XU	Console de mixage Yamaha MG12XU (12 entrées)	70 €
 Beh Xen1202	Console de mixage Behringer Xenyx1202 (12 entrées)	30 €
 Yam MG06	Console de mixage Yamaha MG06 (6 entrées)	20 €





SON



Micros

 HF RV20	Pack Boomtone DJ RV20 de 2 micro HF (sans fil)	20 €
 PGA48	Micro filaire Shure PGA48	10 €
 SM58	Micro filaire Shure SM58	15 €



HF RV20



SM58

Platines

 XDJ RX3	Pioneer XDJ RX3	180 €
 OPUS QUAD	Pioneer OPUS QUAD	290 €

OPUS QUAD



XDJ RX3





LUMIERE



Barre de Lumières Tout en Un

GigBar 2	Chauvet GigBar 2 + Trépied (Derbys Led, Pars Led, Laser)	70 €
GigBar Move ILS	Chauvet Gig Bar Move ILS + Trépied (Lyres, Derbys Led, Pars Led, Laser)	150 €



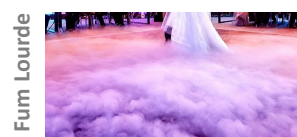
Lumières

Lyre Led 200W	Lyre Led 200W Spot & Beam	70 €
Strob1500	Stroboscope Stairville 1500W	30 €
Derby Ibiza	Derby Ibiza Led	15 €
2en1	Jeu de lumière 2 en 1	15 €
Par56 Led	Par 56 Led	5 €
Par Flat Led	Par Flat Led 12x12w	15 €
Par Batt. Led	Par Led à batterie Sailwin	35 €
Alcor	Par Led à batterie Starway Alcor (RGLB+ DMX sans fil IP65)	40 €
Top Boule	Boule plexi pour projecteur Alcor	10 €
Cover Gold	Couverture dorée pour projecteur Alcor	10 €



Machines à effets

Fum Geyser	Machine à fumée Algam type geyser & Led + liquide	30 €
Fum Tempo	Machine à fumée JL Collyns type temporisée + liquide	30 €
Fum Lourde	Machine à fumée Lourde Heavy Fog 2000 + liquide	200 €
Etincelles	Pack de 2 Machines à Etincelle froides Evo Spark 600 + poudre	250 €
Bulles	Machine à bulles ADJ Bubbletron sur batterie + liquide	50€



Contrôleurs DMX

Daslight4	Boitier Daslight4	25 €
Control Strob	Contrôleur DMX Stroboscope	10 €
Control MIDI	Contrôleur MIDI Akaï Apc Mini	10€





DIVERS



Vidéo

🚚 Toile 2m40	Toile écran de vidéoprojection Oray 2m40	90 €
🚚 Toile 2m00	Toile écran de vidéoprojection Oray 2m00	70 €
🚚 TV 1m20	Ecran TV Samsung Led 50" (Tuner + HDMI)	50 €
🚚 Espon EB95	Vidéoprojecteur Epson EB 95 2600 Lumens	70 €

Toile 2m40

Epson EB95



Pieds

🚚 Pied enceinte	Pied d'enceinte (35kg)	10 €
🚚 Pied levage + T	Pied de levage à treuil + barre en T	20 €
🚚 Pied micro	Pied de micro	10 €
🚚 K&M 21338	Tube K&M (H. de 1040 à 1605 mm) à crémaillère (35 Kg)	15 €
🚚 ALT300	Pied de levage ASD ALT 300	20 €



Consommable

🚚 Scotch gaffer	Ruban adhésif toilé type gaffer (vente)	20 €
🚚 Scotch elec	Ruban adhésif PVC type électricien (vente)	3 €



Câblages 230V

🚚 IEC M	Câble d'alimentation 230V IEC Mâle 1 à 3m	3 €
🚚 IEC MF	Câble d'alimentation 230V IEC Mâle Femelle 1 à 3m	3 €
🚚 Prolongateur	Rallonges électriques 3G 1,5/2,5 & 3m / 5m / 10m	>4 €
🚚 Enrouleur	Diverses sections de câbles et longueurs sur demande	>15 €
🚚 Multiprise	Diverses puissance et nombre de connectiques	>2 €



Câblages Audio

🚚 XLR MF	Câble XLR Male Femelle Plugger 1m / 3m / 10m	>3 €
🚚 Jack	Câble Jack 3,5mm 3m / 10m	>3 €
🚚 RCA Jack	Câble RCA Jack 1,5m / 3m / 10m	>2 €



Câblages DMX

🚚 DMX MF	Câble DMX Male Femelle Plugger 1m / 3m / 10m	>3 €
----------	--	------



COEFFICIENT



Coefficient de location

Jour	Coef.
1	1
2	1,6
3	2,2
4	2,7
5	3,3
6	3,7
7	4,1
8	4,4
9	4,7
10	5
11	5,25
12	5,5
13	5,75
14	6
15	6,25
16	6,5
17	6,75
18	7
19	7,25
20	7,5
21	7,75
22	8
23	8,2
24	8,4
25	8,6
26	8,8
27	9
28	9,2
29	9,4
30	9,6



CONDITIONS



1 - OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les rapports contractuels au titre de la location à durée déterminée d'équipements sonore, d'éclairage et de prestations de services telles que la délégation d'équipes techniques et dont le locataire a la garde et la responsabilité, conformément aux dispositions de l'article 1384 du Code Civil, à l'entreprise DJ VOLTEZ ANIMATION désignée. Le Loueur dont le siège social est au 10 avenue de Verdun – 69630 CHAPONOST.

Ces conditions sont réputées acceptées par le locataire, à défaut de quoi le Loueur n'aurait pas contracté et prévalent sur toutes autres dispositions, notamment sur les conditions d'achat du Locataire.

2 - COMMANDE et LIVRAISONS

Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos Conditions Générales de Location. Le Loueur n'est lié contractuellement qu'après réception et acceptation du bon de commande dûment signé par le Locataire et apportant les informations nécessaires à l'identification du Locataire, la nature du matériel loué, la durée et le prix de location.

La mise à disposition du matériel intervient à la date convenue contractuellement, le Locataire a la possibilité de prendre et de ramener lui-même, ou par un tiers mandaté, le matériel à ses risques et périls. Le transfert de la garde et de la responsabilité du matériel s'opère dès sa prise en charge par le Locataire ou par tiers mandaté. Si le Locataire souhaite se faire livrer le matériel, les frais de livraison et de reprise lui sont facturés en supplément par le Loueur.

3 - ANNULATION

Toute annulation de commande dans un délai inférieur à 72 heures avant la date de début de la location entraînera une facturation égale à 50% du montant total de la location. La restitution anticipée du matériel ne donnera lieu à aucune réduction tarifaire par le Loueur.

4 - DÉLÉGATION D'ÉQUIPES TECHNIQUE

En cas de mise à disposition d'une équipe technique dans le cadre de prestation, le personnel reste sous la responsabilité de l'entreprise DJ VOLTEZ ANIMATION.

5 - PRIX

Les tarifs sont indicatifs et peuvent faire l'objet de changements sans préavis. Seuls ont valeur les prix inscrits sur le devis, dans la limite de validité figurant sur le devis. Les prix s'entendent hors taxes TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Le Locataire est réputé avoir pris connaissance et accepté le prix concerné dès émission de la commande.

6 - OUVERTURE DE COMPTE

Tout Locataire peut faire une demande d'ouverture de compte dans les Livres du Loueur.

Après étude des renseignements commerciaux et financiers, le Loueur fixera par écrit les modalités de paiement acceptées. Le Loueur se réserve le droit de mettre fin ou modifier ces modalités de paiement de façon unilatérale sans préavis.

7 - OBLIGATIONS DES PARTIES QUANT A LA PRISE EN CHARGE

Le Loueur s'engage à remettre au locataire au moment de la prise en charge le matériel en parfait état de marche et propreté et à faire les meilleurs efforts afin de dépanner ou de remplacer le matériel victime d'un incident technique.

Le Locataire reconnaît par les présentes qu'il a reçu le dit matériel en parfait état de marche et de propreté, qu'il correspond à ses besoins et qu'il a la compétence pour s'en servir, de sorte qu'il renonce à toute contestation ultérieure de ce chef. Toute assistance technique sera facturée au tarif en vigueur au Locataire. Le matériel ne peut être à ce titre déplacé en dehors du territoire métropolitain sauf autorisation écrite préalable du Loueur.

Dans le cadre de délégation d'équipes techniques, le Locataire s'engage à se conformer aux règlements d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les obligations du Loueur sont suspendues dans les cas de force majeure comme définis à l'article 12 des présentes Conditions Générales.

8 - PAIEMENT, RETARD ET DÉFAUT DE PAIEMENT.

Le lieu de paiement est fixé au siège du Loueur. Le prix de

la location est payable comptant à l'enlèvement du matériel sauf accord d'ouverture de compte donné par le Loueur.

Conformément à la Loi n° 92-1442 du 31/12/92, tout retard de paiement par rapport à la date d'échéance indiquée sur la facture entraînera automatiquement l'application de pénalités de retard égales à 1,5% par mois de retard de la somme restant due au Loueur.

9 - CAUTION

Une somme forfaitaire, du montant de la valeur à neuf du matériel loué sauf autres dispositions dans le cadre de l'ouverture d'un compte dans les Livres du Loueur, appelée Caution sera exigée au départ de toute location.

Elle a pour objet de garantir le Loueur contre inexécution par le Locataire de ses obligations et contre toute perte, vol, dommage, détérioration pouvant survenir au matériel loué.

Cette caution sera conservée par le Loueur pendant toute la durée de location et restituée au terme de l'encaissement définit.

10 - ASSURANCE

Le Locataire à l'obligation de contracter une assurance «Tous Risques» couvrant le matériel loué. Le locataire devra obligatoirement fournir une attestation d'assurance au Loueur.

En cas de dommage ou sinistre, le Locataire ne pourra répercuter au Loueur les exclusions de garanties ou franchise imposées par son contrat d'assurance.

L'indemnisation demandée par le Locataire se fera sur la base de la valeur de remplacement à neuf (ou son équivalent) ou sur la base des frais de remise en état.

11 - RESTITUTION DU MATÉRIEL

Sauf dérogation, le locataire restitue le matériel et ses accessoires aux lieux et dates prévues sur le contrat. Il est responsable de l'utilisation du matériel loué et tous les dommages subis par ce matériel jusqu'à

ce que celui-ci soit examiné au retour par notre service contrôle.

Le Locataire s'interdit de garder le matériel loué au-delà du délai de location prévu sans l'accord du Loueur. Il s'engage à rendre le matériel loué au comptoir du Loueur prévu à cet effet pendant les heures ouvrables sauf si la location prévoit le transport par le Loueur.

Le Locataire s'oblige formellement à ne laisser le matériel loué

que par des personnes compétentes et s'en porte garant.

Le Locataire s'interdit d'utiliser le matériel dans des circonstances

l'exposant à des risques aggravants éventuels (aériens, mari-

times, sous-marins, souterrains, haute montagne, conflits sociaux,

mouvements populaires, conflits armés, catastrophes naturelles)

Il s'interdit d'impliquer le matériel dans le déroulement de mise en scène

prévoyant des dommages matériels, de transférer le présent contrat, le vendre,

l'hypothéquer, le mettre en gage ainsi que tout l'équipement ou accessoire.

De façon générale, le Locataire s'interdit de traiter le matériel de manière

à causer de préjudices au Loueur. Le Locataire s'interdit d'engager des

réparations de toutes sortes sans l'accord préalable du Loueur. Si le Lo-

cataire, après autorisation du Loueur, fait procéder à des réparations,

elles doivent faire l'objet d'une facture détaillée et acquittée, accompagnée des

pièces défectueuses pour pouvoir prétendre à remboursement.

12 - FORCE MAJEURE

La responsabilité du Loueur ne peut être engagée en cas de force majeure

ou de cause étrangère. Sont considérés assimilés à des cas de force majeure, les

cas de lock-out, d'arrêt de travail, de grève, de vandalisme, d'incendie,

d'inondation, de catastrophe naturelle, de guerre ou conflit armé.

13 - VALIDITÉ

Toutes modifications apportées aux présentes conditions générales

sont nulles et sans effet si elles ne sont pas consignées par écrit et

validées par la signature d'un représentant de la direction du Loueur.

14 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de litige, le tribunal de commerce de Lyon sera seul compétent. Le droit français est seul applicable.

Toute autre demande produit ne figurant pas dans le catalogue pourra être étudiée, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

SON ANIMATION CONSEILS LUMIERES MIX



www.dj-voltez.fr

07-60-14-72-41

dj.voltez@gmail.com